



Dépendance personne 88 ans

Par **brouet**, le **16/03/2008** à **11:06**

ma mère, âgée de 88 ans est en résidence pour personnes âgées depuis juillet 07. Le coût est de 1850 €/mois. Ses ressources étant de 3000 € par mois, elle n'a droit à aucune aide et déduction fiscale.

Depuis février 2008, elle est entièrement dépendante - mobilité nulle, cécité presque totale -et a été affectée dans une unité spéciale de cette résidence. Il y a un surcoût de 200 €/mois.

Ce changement de situation lui permet-elle d'une aide sociale et/ou d'une déduction fiscale.

A l'avance, merci pour votre réponse.

Bien à vous

Martine Carton-Brouet